

137

# ~~courant~~

## alternatif

MARS 2004 - 2,30 €  
Mensuel édité par l'ORGANISATION COMMUNISTE LIBERTAIRE

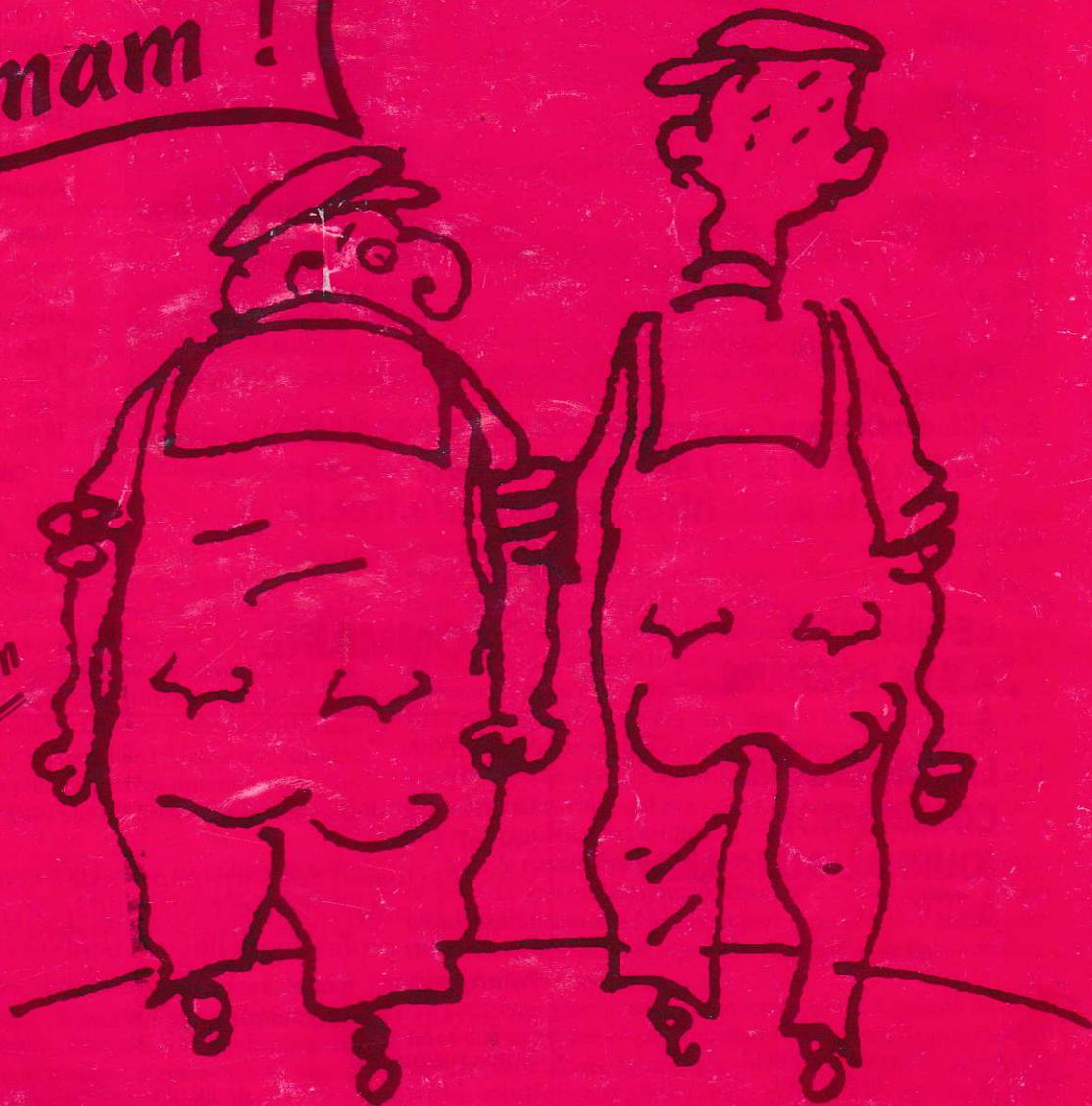
Ni curé  
Ni rabin,  
ni imam !

À bas les  
religions !  
Vive le  
social !

RELIGIONS:  
Le retour !

SANS PAPIERS  
exclus de la santé

ITALIE  
L'histoire sans fin de  
la stratégie de la tension



M 01292 - 137 - F - 2,30 €



# Droite et gauche sous l'étendard du nouvel « idéal républicain »

*Le « débat » sur le voile et son interdiction a mis en relief l'existence actuelle d'un consensus dans la classe politique institutionnelle autour d'une République laïque (appuyée par un discours « citoyen » plutôt de gauche) et des valeurs chères à l'Église catholique (défendues plutôt par la droite). Cet « idéal républicain » nous est servi comme seul rêve possible, après la « faillite du communisme », et il constitue une véritable aubaine pour le gouvernement, dont la politique sécuritaire vise une stigmatisation de la communauté musulmane, sous couvert d'une lutte contre les terroristes intégristes. Car présenter la religion catholique comme un élément d'identité culturelle en France pour défendre la laïcité — de façon paradoxale ou... logique, selon le contenu qu'on donne à celle-ci — contribue à souder la « communauté » de cette terre pourtant réputée « d'asile » contre un étranger toujours aussi mal venu, de par une histoire coloniale restée vivace.*

Dans un tel contexte, il est bon de rappeler quelques vérités concernant le catholicisme, avant d'analyser les raisons qui incitent aujourd'hui le pouvoir à favoriser le renforcement de son influence, à partir d'une laïcité définie comme un espace visant à accueillir les différentes religions<sup>1</sup> (l'athéisme devenant une opinion parmi d'autres), au lieu d'être un outil contre elles.

## HIER : « CACHEZ CE SEIN QUE JE NE SAURAI VOIR... »

D'abord, un peu de vocabulaire pour enrichir celui du Vatican, qui affiche facilement sur son fronton le seul mot « tolérance » en grosses lettres comme s'il le caractérisait, alors qu'on peut qualifier ses pratiques et institutions par bien d'autres termes plus appropriés. Les lois judéo-chrétiennes conditionnant et alimentant notre conception du monde en général et des rapports entre les sexes en particulier, nous sommes en effet redevables à la religion catholique de fort nombreuses saloperies.

Ainsi, en matière de morale, ses règles de conduite pour bien-pensant-e-s et mal-baisant-e-s prédominent afin de s'assurer — comme dans toutes les autres religions — la pureté des femmes et la défense de la famille traditionnelle. Valorisation de la virginité pour les filles (voir le modèle de Marie, si joliment voilée, qui nous donnera le fils de Dieu tout en demeurant vierge après avoir été « visitée » par l'Esprit saint); dévouement, sacrifice, abandon... recommandés à la « femme hon-

nête » (son contraire étant la prostituée, débauchée, pervertie ou diablesse). Acte sexuel (que la bible, où la fornication pullule, désigne pudiquement comme une façon de « se connaître ») enchaîné à la procréation : obligation de l'hétérosexualité fécondante; enfantement dans la douleur... Un type de relations sexuelles qui est à la base des discriminations et inégalités entre hommes et femmes : domination pour les uns (avec un masculin symbole de l'activité et la puissance), soumission pour les autres (le féminin étant douceur, passivité, fragilité). Un contrôle de la reproduction obtenu par le biais du mariage, pilier de la propriété et de l'ordre social (obéissance et fidélité de la femme à son mari...). Au final, autant de normes et interdits qui poussent à des gestes de menace et violences d'un côté, créent des sentiments de frustration, culpabilité et angoisse de l'autre; et qui, portés à leur paroxysme, débouchent sur une société de type vichyssois.

L'Église catholique a de plus mené au cours des siècles une politique

parfaitement intolérante à l'échelle de la planète. D'une part, envers les pratiquants des autres religions (protestants pourchassés et massacrés ou juifs discriminés et cantonnés à certains métiers et lieux grâce à la meilleure volonté des pouvoirs étatiques, « infidèles » évangélisés de force ou trucidés chez eux par les Croisés...). D'autre part, envers les peuples colonisés — contraints à accepter la « bonne parole » portée par les missionnaires au nom de la Civilisation chrétienne ou à subir des massacres effectués avec la bénédiction papale pour le bien de leur âme, et ce à travers tous les continents investis par la « fille aînée de l'Église » ou quelque proche parent.

En France, pendant des siècles, les tribunaux, bourreaux et bûchers de l'Inquisition ont sévi contre « sorciers » et « sorcières »; les jeunes filles « de bonne famille » ont été soit mariées sans avoir leur avis à donner — pour favoriser la circulation entre deux familles du pouvoir, de la propriété ou de l'argent —, soit condamnées au couvent quelle qu'ait été leur vocation à y finir leurs jours; les bénitiers et leurs grenouilles ont encadré la vie villageoise, enfermant les femmes dans un carcan de conventions et interdictions propres à en faire autant de M<sup>me</sup> Bovary...

Mais l'Église s'est toujours assise sur les questions de morale quand elles desservent ses intérêts. Ainsi, les nombreuses affaires de pédophilie concernant des religieux ont été



- J'ai fait bénir aussi ma salade

et sont couvertes par l'institution jusqu'à ce qu'un scandale l'oblige à se démarquer des éléments devenus trop gênants<sup>2</sup>. Ce vicaire de Saint-Jean-de-Maurienne dont les prêches enflammés incitaient à la plus grande « rigueur morale » et qui est à présent reconnu responsable de plusieurs agressions sur des enfants, depuis quarante ans, a par exemple toujours été protégé par son archevêque ; informé de ses actes dès 1992 par les parents d'un garçon qui se donnera la mort quelques années plus tard, il leur répond sobrement : « Je prie pour votre fils et pour vous. »

Et puis, à côté du discours idéologique sous-tendant le « pouvoir spirituel » de la papauté, il y a la ligne politique défendue par elle pour accroître son « pouvoir temporel » : dès l'instant où cela lui sert, l'État du Vatican entretient les meilleures relations

avec, ou du moins montre une certaine bienveillance envers les régimes les plus musclés (du pouvoir hitlérien aux dictatures d'Amérique latine — exception faite de sa bête noire, les États communistes, bien sûr<sup>3</sup>...), au besoin en sacrifiant les curés trop proches des populations, comme ceux de la « théologie de la libération », ou en activant ses forces obscures de l'Opus dei.

C'est pour une large part son appui à la monarchie française, « de droit divin », qui a poussé les révolutionnaires de 1789 vers l'instauration d'une République laïque. Ensuite, l'Église catholique a continué d'être du côté de la réaction (soutenant les partisan-s-de l'Ancien Régime ou du moins les antijacobins : aristocrates, Vendéens...), par choix politique et moral aussi bien que par intérêt matériel. Mais, avec le temps, elle a compris qu'elle ne recouvrerait pas l'immense richesse immobilière qui lui avait été confisquée ni son monopole sur l'instruction grâce au retour de la monarchie, et qu'elle gagnerait donc à négocier avec l'État républicain.

De son côté, le courant anticlérical s'est farouchement employé à ancrer les institutions françaises sur des bases non religieuses. Notamment par les lois de Ferry et Goblet votées entre 1881 et 1886, qui ont laïcisé établissements, programmes (avec la suppression du catéchisme) et personnels scolaires ; puis par celles de 1904 sur la liberté d'association, qui ont dissous toutes les congrégations enseignantes. Enfin, en 1905 est intervenue la séparation de l'Église et de l'État. Mais le vigoureux combat mené au début du XX<sup>e</sup> siècle contre la calotte a peu à peu perdu de sa vigueur : devant la lente érosion qui s'observait dans la pratique et les vocations religieuses, on a cru la bête agonisante. Et pourtant, une multitude d'us et coutumes qui ne

se remarquaient même pas tant elles étaient intégrées dans les esprits (comme ce calendrier républicain ponctué de fêtes religieuses) auraient dû alerter sinon sur la vitalité, du moins sur l'impact persistant du catholicisme dans la société. Avant Mai 68, la présence du crucifix dans les hôpitaux et les écoles (où

l'uniforme était de mise et la non-mixité de rigueur) — aujourd'hui, il est encore visible autour de nombreux cours ; l'influence très marquée des curés en habit dans les campagnes, où les femmes servaient souvent debout les hommes attablés ; la messe du dimanche matin, « jour du Seigneur », à laquelle se rendaient nombre de familles, têtes féminines couvertes, avant de se répartir de part et d'autre de l'allée centrale en fonction des sexes... De nos

jours, l'institution religieuse récupère à leur mort bien des non-croyants que leurs proches refusent de voir disparaître sans absolution de leurs péchés ; et les cérémonies telles que communions et mariages continuent de faire recette dans beaucoup de villages...

Certes, voilà autant de survivances liées à une croyance qui ne s'alimente plus guère d'une pratique assidue. Mais la vraie force de l'Église catholique n'est pas là. Elle réside plutôt dans le système patriarcal, toujours solidement en place et dont elle constitue un agent très actif en même temps qu'il la sert. Aussi acharnée qu'hier contre l'avortement, la contraception et l'homosexualité, la papauté se montre

cependant toujours pragmatique, et manifeste son hostilité à la « débauche » avec plus ou moins de virulence selon les circonstances. (Par exemple, quand elle s'en prend comme elle l'a fait le 29 janvier aux cartels pharmaceutiques — pour leur refus de rendre les traitements contre le SIDA abordables en Afrique alors qu'ils ont « conclu leur bilan 2002 par un bénéfice de 517 millions de dollars » —, et que ceux-ci répliquent qu'elle est mal placée pour leur donner des leçons étant donné ses attaques répétées contre l'usage du préservatif lors des campagnes de prévention menées sur ce continent, elle s'en tire encore en se retranchant derrière l'argument que les capotes ne sont de toute façon pas bien acceptées par les communautés africaines !)

**L'Église catholique a mené au cours des siècles une politique parfaitement intolérante à l'échelle de la planète, envers les pratiquants des autres religions comme envers les peuples colonisés.**

## AUJOURD'HUI : « CACHEZ CE VOILE QUE JE NE SAURAI VOIR... »

Face au poids moral que pèse encore l'Église catholique en France, on voit mal comment la proposition faite par la commission Stasi d'introduire une fête juive et une musulmane dans le calendrier scolaire « pour mieux respecter l'égalité des cultes et la diversité religieuse » aurait pu avoir la moindre chance de passer. (Sur cette base, les athées auraient dû être autorisé-e-s à sécher tous les cours qui ne se déroulent pas les jours de fêtes religieuses, non ?) Au prime abord, l'idée ressemblait assez à du n'importe quoi : juste après la décision de supprimer un jour férié pour faire travailler davantage (prétendument au profit des « vieux »), les scolaires en auraient chômé deux ? Mais elle permettait à la fois d'aviver le racisme — en hérissant le poil du péquimoyen-pas-basané attaché à et attaqué dans ses propres « fondements religieux » — et d'en rajouter une couche sur la religion en raisonnant comme si juifs et Arabes d'origine étaient forcément croyants et pratiquants<sup>4</sup>.

Dans l'« affaire du voile », l'Église de Rome a aussitôt assuré qu'elle soutenait la laïcité (donnant un accord qu'on ne lui demandait pas pour céder gracieusement son « lundi de Pentecôte » — qui n'est même pas une fête religieuse). En réalité, c'est plutôt la laïcité qui

la soutient depuis des décennies, en lui conservant sa puissance symbolique et ses privilèges, malgré la lente détérioration du sentiment religieux et la crise des vocations du même tonneau. Car, en l'état actuel de ses forces, la loi de 1905 lui fait la part belle, finalement, et l'Église le sait si bien qu'elle ne veut entendre parler d'aucune révision<sup>5</sup>.

Pour ne mentionner que lui, le statut

particulier accordé aux « cultes reconnus » (catholique, luthérien, réformé et juif<sup>6</sup>) en Alsace et en Moselle depuis le régime du concordat de 1801 constitue néanmoins une parfaite aberration dans un cadre républicain et au vu de certaines réalités. L'État, qui y nomme les évêques, verse les traitements des prêtres, pasteurs, rabbins et laïcs assimilés ; et, dans les écoles, l'enseignement religieux, assuré par laïcs ou religieux en tenue, est... obligatoire : il faut une dispense pour ne pas le suivre ! Or, on constate que si 80 à 90 % des enfants n'y coupent pas au primaire (les parents tenant absolument à leur faire partager les excellentes bases d'aliénation qu'on leur a inculquées au même âge), le chiffre tombe à 35 % au collège et à moins de 10 %



L'Etat seul dorénavant abrutira les enfants

au lycée — rapprochant fortement le « particularisme religieux » de ces régions d'une moyenne française qui traduit une indifférence évidente pour la pratique du culte.

Mais peu importe à l'État : il voit avant tout et à juste titre dans l'Église catholique un instrument de régulation, favorable au maintien de l'ordre établi. C'est pourquoi le gouvernement socialiste et son ministre de l'Éducation Lang ont accepté le financement des écoles privées, après la grande mobilisation de 1984 sur la laïcité. Dans une société de plus en plus déboussolée et aux préoccupations égoïstes dominantes (voir CA n° 136, « Prêt-à-penser et bon pour cogner au menu du jour »), les gouvernants recherchent forcément le ciment social que peut leur apporter une religion « faisant partie du patrimoine culturel » et tellement désireuse de leur plaire. Intérêt d'un rapprochement Eglise-Etat pour les deux parties : la première se donne cette fameuse image de tolérance, comme si l'intégrisme n'existait pas en son sein ; et, « oubliant » ses propres cornettes et foulards, elle déplore l'« échec de l'intégration » que traduit le port du voile ! Le second détient des croyants « convenables » à opposer aux islamistes, partant aux musulmans (de plus en plus souvent appelés « Arabo-musulmans »).

L'Église profite de la situation pour obtenir davantage encore : elle s'agit depuis des mois afin que soit inscrite dans le préambule de la future Constitution européenne une référence explicite aux racines chrétiennes de l'Europe, parce que celle-ci « s'est affirmée en même temps qu'elle s'est évangélisée » ; et elle s'insurge que des « idéologies réductrices » oublient

« ce que le christianisme a apporté à la culture et aux institutions du continent ». Message reçu par le pouvoir de droite, qui préconise par la bouche de son anti-barbichus Ferry l'« enseignement du fait religieux » en rattachant le « peuple de France » à la religion catholique, par l'assimilation de celle-ci à la culture du pays...

... Et la gauche, loin de sauter au plafond, appuie la démarche. Bien sûr, elle fonctionne depuis belle lurette sur la base de la société existante, en revendiquant l'héritage bleu-blanc-rouge, « liberté-égalité-fraternité » ; et toute idée de changement quelque peu radical (sans parler de révolution...) se trouve hors de son champ de vision. Cependant, aux termes d'un « débat sur les signes religieux » qui a gravement intoxiqué toute la société par voie médiatique, la dérive est pour nos chers soc-déms bien plus grande que celle opérée en avril 2001. Il ne s'agit en effet plus de « faire

barrage au fascisme » par un « vote antiraciste » — en plébiscitant l'« escroc et le voleur » Chirac au second tour de la présidentielle —, mais, sous prétexte de défendre la laïcité, de soutenir en fait une « démocratie » occidentale imbibée de religiosité catho... et, au bout du compte, une politique qui, après l'adoption des lois sur la sécurité intérieure, sur la criminalité, etc., n'a plus grand-chose à pomper dans le programme du FN. On appréciera ici comment la défense des valeurs républicaines peut jouer dans des sens contradictoires.

Mais ce genre d'ambiguïté ne semble guère gêner le « bon peuple de gôche » (ni parfois même, d'ailleurs, des gens estampillés à l'extrême gauche ?). Bien au contraire, puisque le PS s'est dès le 13 novembre 2003 déclaré également favorable, sans doute toujours par « obligation morale », à l'interdiction des signes politiques ou philosophiques à l'école... Si cette mesure passe (et, sauf grosse mobilisation à son encontre, pourquoi ne passerait-elle pas ? On la trouve déjà couramment dans la bouche des parlementaires...),

la porte sera grande ouverte, et les chiens seront lâchés contre tout ce qui peut s'opposer au gouvernement ainsi qu'à son nouvel ordre social et moral.

La « loi pour la laïcité » est en fait une loi contre l'islam — le racisme plus ou moins affiché et conscient dans la société française à l'égard de la communauté musulmane étant un héritage du colonialisme. En gros, on ne veut pas voir les « Arabo-musulmans » : préconiser l'interdiction (la mesure toujours la plus facile, pour les détenteurs d'un pouvoir — quel qu'il soit —, contre ce qui n'est

pas dans leurs normes) du voile revient simplement à renvoyer dans l'ombre ce qui dérange, choque ou insupporte.

Le président du Sénat Poncelet a ainsi refusé fin décembre 2003 l'entrée dans l'hémicycle à une jeune femme voilée, sous prétexte que c'était un « espace laïc », en lui lançant : « Si je vivais en Arabie saoudite, je me conduirais selon les usages »... alors que son interlocutrice était française. Autrement dit, ce qui ne gêne guère quand on part faire du tourisme dans des contrées où ce genre d'habillement fait exotique et dépayse paraît intolérable « chez nous », où sa vue suscite la peur d'une invasion étrangère. (La loi sur le voile va d'ailleurs poser certains problèmes sur ces terres françaises où il est courant, comme la Réunion et, surtout, Mayotte... Mais il est vrai que leurs populations ne sont pas vraiment perçues comme françaises par leurs concitoyens hexagonaux.)

Bref, la « guerre contre le terrorisme » tombe à pic pour bien des Français-es qui, consciemment ou non, n'ont pas réglé leurs comptes avec l'ennemi de la « sale guerre », celle d'Algérie — et ce quelle que soit sa nationalité actuelle. Et le gouvernement table là-dessus pour faire passer sa politique contre les « délinquants » que sont toujours potentiellement les Arabes d'origine, n'est-ce pas ? Plutôt que d'un enseignement du « fait religieux », ce serait d'un enseignement du « fait colonial » qu'on aurait besoin en France ! En fait, le système de la préférence nationale favorise déjà, dans la recherche d'un stage, d'un travail, d'un logement ou de n'importe quoi d'autre, les Français-es de souche (à nationalité identique, un enfant d'Algériens est paraît-il quatre fois plus souvent au chômage qu'un de Français) — comme celui de la préférence de sexe favorise les hommes. C. Delphy, A. Boumediene-Thiery, D. Bouzar, E. Fassin, F. Gaspard, M. Rebérioux et N. Savy ont eu raison d'appeler « Un voile sur les discriminations » leur tribune-pétition diffusée mi-décembre dans divers médias car ce qui est en cause là n'est pas le voile mais l'exclusion ; et raison aussi d'interroger : « Comment des féministes peuvent-elles soutenir une loi qui aboutit à l'exclusion de jeunes filles de l'école, souvent leur seul lieu d'émancipation, pour les renvoyer à un milieu familial censé les opprimer ? », car, en dépit du message idéologique que l'école assène, sa fréquentation demeure un moyen de se former une opinion propre, en confrontant d'autres valeurs à celles de la famille.

La Cour européenne a jugé « difficile de concilier le port du foulard avec le message de tolérance, de respect d'autrui, d'égalité et de non-discrimination que, dans une démocratie, tout enseignant doit transmettre à ses élèves » : façon comme une autre de redorer le blason des autres religions. Et le Conseil d'État a renchéri avec : « Nonobstant son apparence inoffensive et sa valeur coutumière, le port du foulard est devenu un signe de courants antilaisiques, antirépublicains et un défi à la liberté des femmes »... lesquelles sont parfaitement libres partout ailleurs dans notre société, comme l'on sait !

En 1905, l'islam était absent de la négociation sur le « compromis laïque » tout simplement parce que la France, présentée en 1924 par son président du Conseil E. Herriot comme la « seconde puissance musulmane du monde », ne prenait pas en compte ses colonisés-e-s, leur refusant la citoyenneté. À l'occasion des vœux pour l'année 2004, cet islam a été représenté à l'Élysée... pour la première fois — et bien évidemment pas par n'importe quel musulman (et moins encore musulmane) : par le président du Conseil français du culte musulman (le CFCM, une création de Sarkozy en avril dernier), D. Boubakeur, recteur de la mosquée de Paris et interlocuteur privilégié du gouvernement. Les mouvements laïcs issus de l'immigration se sont

**La « loi pour la laïcité » est en fait une loi contre l'islam. Le racisme plus ou moins affiché et conscient dans la société française à l'égard de la communauté musulmane étant un héritage du colonialisme.**

d'ailleurs élevés en vain contre cette légitimation des religieux par le pouvoir.

La déclaration faite par le principal du collège de Thann, dans le Haut-Rhin, lors de la dernière rentrée scolaire, à une élève venue voilée: «Le port d'un couvre-chef et le chewing-gum sont interdits dans l'établissement» peut-elle traduire autre chose que mépris ou racisme de «premier arrivant»? Et, de même, les attentats subis par le «préfet de l'immigration» A. Dermouche, de par le message qui les accompagnait: «Pas d'Arabes au gouvernement»... mais aussi et peut-être surtout de par leur traitement médiatique, assez inhabituel concernant une personnalité politique puisqu'il a été abondamment fait étalage de sa vie privée.

## DEMAIN: «CACHEZ CE DRAPEAU QUE JE NE SAURAI VOIR...»?

Des monceaux d'âneries ou de déclarations hypocrites ont été débités depuis le printemps dernier sur la question du voile. 140 orateurs et une dizaine d'oratrices de toutes tendances, au Parlement, en ont le plus souvent parlé «au nom des femmes», pour dénoncer l'oppression de celles-ci... chez les musulmans; et, tout en niant traiter exclusivement du voile, ils-elles n'ont fait référence qu'à la religion dont il est un symbole. Le port du foulard Hermès, quant à lui, les dérange peu; il symbolise pourtant, comme nombre d'autres objets, la puissance de l'argent, qui fait courir une menace autrement plus grande aux dizaines de millions de personnes actuel-

lement condamnées au chômage ou à une extrême précarité de par le monde. De même, des féministes ont réduit leur mobilisation sur l'égalité entre les sexes à la lutte contre l'intégrisme musulman, comme s'il n'y avait que dans les cités peuplées d'«Arabes» que les filles ne peuvent pas se mettre en (mini)jupe: quid des transports en commun, par exemple? Pourquoi croit-on que le port du pantalon est aussi apprécié par les femmes en tous lieux aujourd'hui? L'image féminine servie par les médias, les publicitaires ou la rue paraît souvent gêner assez peu ces pourfendeur-se-s d'islam, alors qu'elle vise à émousser le désir des hommes bien davantage qu'à combattre leur domination.

En matière d'énormités, Régis Debray, auteur de *Ce que nous voile le voile — la République et le Sacré* (Gallimard, 2004), a sans doute le pompon. Lors de son passage dans l'émission «Charivari» de France-Inter, le 9 janvier dernier, il a non seulement présenté l'école comme un «lieu neutre» grâce auquel «les jeunes» se dégent des valeurs inculquées par leur famille, mais il a opposé la nation issue de 1789 (en la détachant avec force de tout nationalisme) aux «Basques, Bretons, intégristes, etc.», et parlé abondamment du «commun partagé» qu'est la patrie liée au

«peuple en armes», ainsi que du caractère «sacré» de la République. Déplorant qu'il n'y ait pas au moins un service civil à offrir aux jeunes, il a estimé qu'il fallait «réchauffer la citoyenneté» pour «combattre le port du voile qui est politique», et que la France devait donner l'exemple aux autres pays d'Europe par une loi sur la question (qu'elle soit critiquée pour cela tant par l'ONU que par nombre de pays important peu: «Elle a fait seule le 14 Juillet aussi»!).

Ce genre de délire prêterait à rire s'il ne s'inscrivait sur fond de 11 septembre, de guerre contre l'Irak, de conflit israélo-palestinien et de «lutte contre le terrorisme», et s'il n'était présentement repris au moins par

partie à gauche comme à droite. En fait, gauche et droite se retrouvent dans la défense des institutions existantes, à quelques nuances dans le discours près: un peu plus de «citoyen» ici, de «sécurité» là. C'est pourquoi l'opposition du PS au texte de l'UMP sur l'interdiction des signes religieux s'est traduite par... une négociation sur les termes («visible» plutôt qu'«ostensible», etc.) car il «souhaitait» la voter. Ce qui donne au final: «Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit». Une formulation qui reprend en fait la circulaire

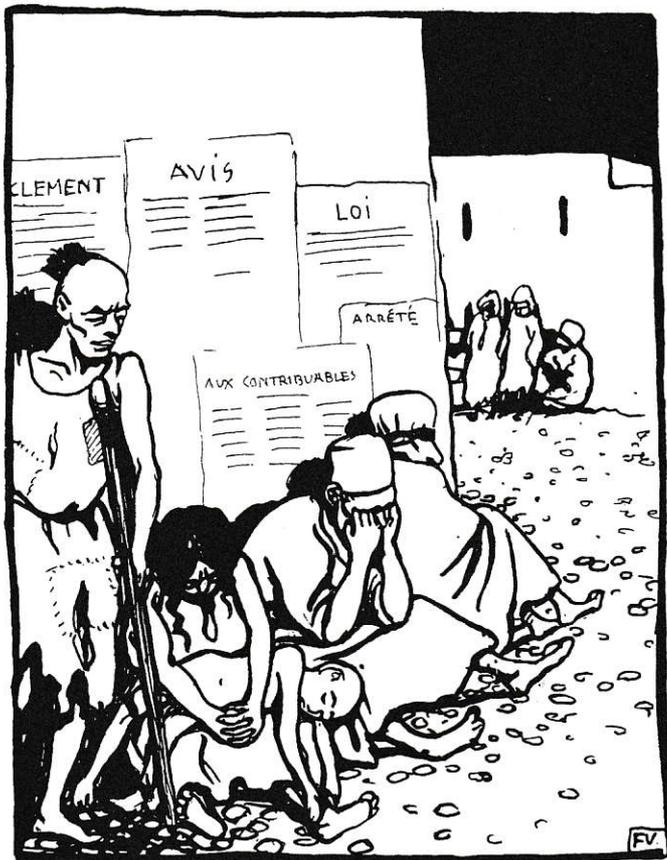
de... 1994 due à Bayrou, alors ministre de l'Éducation — laquelle circulaire, selon un avis couramment émis, aurait amplement suffi à régler le problème du voile si on n'avait voulu le monter en épingle pour d'autres enjeux que la discipline scolaire!

Bien oubliée par la gauche, la «laïcité de combat» qui animait naguère ses différents courants, en particulier sous la IIIe République, pour dégager le peuple de l'emprise religieuse — tout en nivelant les «particularismes» régionaux nuisibles à la «nation française» afin de construire l'État centralisateur dont la bourgeoisie avait besoin. L'heure est à la défense de cette nation dans le cadre de l'Europe, et, pour ce faire, on est disposé à revendiquer jusqu'à l'«héritage culturel» du catholicisme...

Dans un tel contexte, il paraît fichtrement important de relancer la lutte contre tous les opiums du peuple, et de réaffirmer haut et fort son anticléricalisme en dénonçant non seulement les messages religieux et les institutions qui les portent, mais les manips de la classe politique actuelle pour renforcer le poids des Églises dans la société. Alors même qu'une large majorité en France ne croit ou du moins ne pratique plus, l'État cherche à formater dans son école de «bons citoyens» raisonnables et modérés, bien adaptés au monde de l'entreprise et nourris de principes moraux hérités des curetons.

Car qui y enseignera le «fait religieux», dans cette école «publique» — sinon quelque adepte de toutes ces conneries sur un Dieu qui ouvre en deux la mer pour permettre le passage de son peuple, avec son fils qui marche sur les eaux et ressuscite après avoir été crucifié? Sur cet autre Dieu qui réserve des vierges en quantité pour le lit du fidèle, lequel prend place au côté du prophète après avoir trucidé un max d'innocents? Ou sur l'interdiction d'utiliser un interrupteur électrique le jour du Shabbat?... L'école est censée fabriquer du lien social et rendre possible l'accès à la culture universelle. La prétendue mise à jour ici des «fondements de notre civi-

**Gauche et droite se retrouvent dans la défense des institutions existantes, à quelques nuances dans le discours près: un peu plus de «citoyen» ici, de «sécurité» là.**



... Cédant au rayonnement de l'âme française, les indigènes nous aiment en obéissant à nos lois (E. Loubet, Président de la République)

lisation» est du pipeau complet — un moyen de promouvoir la morale servie par les religions quelles qu'elles soient : toujours la même haine des femmes, de la vie ici et maintenant — l'« homme » étant sur Terre pour souffrir et travailler dans l'attente de la mort ; de l'infidèle qu'est l'incroyant ou l'athée... Susciter une controverse passionnée dans l'opinion sur le voile est un moyen de faire passer la politique sécuritaire : tant qu'on en parle, on ne parle pas d'autre chose (cela occupant d'autant mieux que tous les partis sont divisés sur la question).

Oui vraiment, contre le bouclier d'idéologie réactionnaire que constitue le nouvel « idéal républicain », il faut de toute urgence défendre une « éthique » matérialiste et païenne propre à réveiller les corps autant que les enthousiasmes, le sens critique et le goût de l'action... autrement dit, la révolte et l'insoumission !

Vanina

(Illustrations tirées du *Canard sauvage*, hebdomadaire satirique libertaire qui a paru en France durant l'année 1903.)

1. Déclaration de Jean-Paul II le 12 janvier 2004, reprise à son compte par B. Stasi, président de la commission sur la laïcité : « [La laïcité] n'est autre que le respect de toutes les croyances de la part de l'État, qui assure le libre exercice des activités culturelles, spirituelles, culturelles et caritatives des communautés de croyants. »

2. Aux États-Unis, après deux ans de crise énorme, l'Église catholique claironne qu'elle en a fini avec ses prêtres pédophiles : 900 plaintes (déposées depuis les années 60) ont fini par provoquer un audit de curés... commandé à 54 ex-agents du FBI (!), et les évêques affirment avoir suspendu les prêtres accusés ou suspects de pédophilie ; mais les organisations de victimes demeurent sceptiques, car un grand flou entoure la cuisine interne de l'Église, et ces curés semblent en fait avoir été pour un certain nombre au moins juste mutés.

3. Le pape polonais vante ainsi l'action des chrétiens qui, « en promouvant la liberté et les droits de l'Homme, ont contribué à la transformation pacifique de régimes autoritaires, ainsi qu'à la restauration de la démocratie en Europe centrale et orientale ».

4. La France compte, nous dit-on — et on apprécie la « marge » —, entre 3 et 6 millions de musul-

mans d'origine dont 36 % se déclareraient croyants et 20 % iraient à la mosquée régulièrement ; le port du voile dans les écoles demeure en tout cas un phénomène très minoritaire parmi les jeunes musulmanes scolarisées (« 1 260 cas de voile à la rentrée, 2 cas difficiles, 4 cas d'exclusion », d'après Sarkozy), en dépit de sa vogue renouvelée sans doute avec l'adoption de la loi contre lui.

5. Elle a lancé avec ses consœurs protestante et orthodoxe un appel commun, le 9 décembre 2003, contre une loi qui prohiberait les signes religieux à l'école — en déplorant que la discussion prenne « des accents qui ressemblent parfois à ceux d'une époque que l'on pensait révolue, celle d'une laïcité de " combat ", alors même que nos Églises pouvaient se réjouir depuis quelques décennies d'une laïcité " apaisée ". »

6. Le Conseil d'État a rejeté le 6 avril 2001 son élargissement à l'islam.

7. À Marseille, l'avocat B. Hubert, membre de la LDH et militant engagé dans la « défense des libertés », a semble-t-il été exclu de la liste LO-LCR pour les régionales après avoir participé à une manif contre l'interdiction du voile (manif qui visait, ô ironie, à faire un « contrefeu républicain » à celle de Latrèche à Paris...).

## Social

# Vers l'exclusion des sans-papiers de l'accès aux soins

### LA NAISSANCE D'UN GHETTO POUR SANS-PAPIERS

L'accès ou non à la protection maladie des sans papiers est en débat depuis plus de 10 ans. Auparavant, de 1945 à 1993, aucune condition de régularité de séjour n'était imposée pour l'assurance maladie. Les sans-papiers pouvaient, s'ils avaient de l'argent, prendre une assurance maladie dans une compagnie privée. Ceux qui étaient sans ressources pouvaient obtenir une aide médicale réservée aux plus pauvres à la place ou en complément de l'assurance maladie. Les sans-papiers avaient donc accès aux soins suivant leur catégorie sociale au même titre que le reste de la population.

La loi Pasqua du 24 août 1993 introduit pour l'assurance maladie la condition de régularité de séjour. Les sans-papiers ont accès à l'aide médicale départementale comme d'autres populations pauvres. À noter que si « la chasse aux clandestins » s'intensifie, elle ne peut pas aller jusqu'à leur supprimer toute aide médicale pour essentiellement deux raisons :

- Le code de déontologie médicale qui stipule, par exemple, dans son article 7 : « Le

***Le pouvoir vient d'imposer des restrictions à l'accès à l'Aide Médicale de l'État (A.M.E.) pour des dizaines de milliers de sans-papiers vivant en France. Ces mesures touchant les exclus des exclus annoncent le démantèlement de la protection sociale que le capital veut nous faire subir.***

médecin doit écouter, examiner, conseiller ou soigner avec la même conscience toutes les personnes quelle que soient leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard. Il doit apporter son concours en toutes circonstances ».

- Ne pas soigner les sans papiers équivaut à s'exposer à de graves problèmes de santé publique qui commencent à pointer leur nez avec la recrudescence, l'accélération ou la renaissance de maladies infectieuses.

En 1997 la gauche plurielle accède au pouvoir. Là, comme dans d'autres domaines, elle n'abroge pas la condition de régularité de séjour. Elle va même, de fait, entériner cette disposition de Pasqua avec sa loi relative à la Couverture Maladie Universelle (CMU) du 27 juillet 1999 qui n'a d'universelle que le nom puisque les sans-papiers en sont exclus. Pour les sans-papiers, naît alors un dispositif d'aide sociale spécifique : L'Aide Médicale d'État (A.M.E.).

Les prestations prises en charge (« paniers de soins ») sont sensiblement inférieures à celles de la complémentaire CMU. L'A.M.E. est évidemment conditionnée à la résidence en France sans que ne soit imposée une quelconque durée, son accès est immédiat, sa durée de validité est d'un an renouvelable.

Mais, jusqu'en 2003, les sans-papiers ne pouvaient pas se faire soigner n'importe où, car si la durée de présence en France était inférieure à 3 ans, ils avaient l'obligation de ne se faire soigner qu'à l'hôpital. Ils devaient donc justifier de 3 ans de présence en France pour avoir accès aux soins de ville (cabinets ou centres de soins). À noter que cette dernière disposition fut abrogée par le gouvernement Raffarin non pas par un souci humanitaire quelconque mais bien pour des raisons d'éco-